

Volonté politique, portage technique et soutien en ingénierie

L'expérience de préfiguration du conseil citoyen
dans la commune du Grand Charmont

Réflexions préalables et démarche de préfiguration

L'apport d'ingénierie de Trajectoire ressources

Le centre de ressources politique de la ville « Trajectoire ressource », qui initie dès le printemps 2014 un travail de réflexion sur les conseils citoyens, anime un dispositif où s'engagent plusieurs villes de l'agglomération de Montbéliard. Ce dispositif est double : un groupe de travail construit collectivement une méthodologie de préfiguration des conseils citoyens, mais celle-ci s'expérimente dans un premier temps dans un ou deux territoires pilotes. La commune du Grand-Charmont se propose comme site volontaire et met en place, dès Septembre 2014, sous le regard attentif du groupe de travail inter-sites, la préfiguration de son conseil citoyen. L'accompagnement méthodologique de Trajectoire ressources – qui apporte des ressources humaines (un chargé de mission et deux stagiaires) et l'ingénierie (un savoir-faire reconnu en animation de démarches participatives) – sera décisif dans la réussite de ce processus, qui dure environ six mois.

Les étapes

Trois étapes essentielles jalonnent le parcours de préfiguration du conseil citoyen :

CONSTITUTION D'UNE « ÉQUIPE PROJET », DÉFINITION CONJOINTE DE SON RÔLE ET DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Dès mi-octobre 2014 et jusque fin janvier 2015, va se constituer « l'équipe projet » qui pilote la préfiguration et se réunira huit fois, d'octobre à avril 2015, date de la création définitive du conseil citoyen. Elle se donne comme mission de conduire « l'amorçage » du conseil citoyen, s'engageant dans la réflexion mais aussi dans l'action (participation à la sensibilisation des habitants, communication...). Elle se veut représentative des acteurs locaux et sa composition est décidée collectivement. Coordinée par le chef de projet politique de la ville, elle intègre trois élus (les adjoints en charge de la vie des quartiers, de la démocratie locale et de la vie associative), des professionnels (le centre social en cours de constitution, les bailleurs...), ainsi que des associations (la radio locale – Radio amitié et le Conseil des sages).

ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE PROJET DANS L'INFORMATION ET LA MOBILISATION DES HABITANTS

À partir de janvier 2015, l'équipe s'engage activement dans l'action. Quelques moments forts sont à signaler :

- À l'occasion de la rédaction collective d'un flyer, les participants réfléchissent sur le rôle du conseil citoyen, mais aussi sur le besoin de s'adresser aux habitants dans un langage accessible et dépouillé, autant que possible, du jargon professionnel habituel.
- En mars, avril et mai, les stagiaires de Trajectoires ressources vont à la rencontre des jeunes, pour les informer et récolter leurs avis sur les conseils citoyens. Des émissions sont réalisées en coopération avec la radio locale.
- Le 31 janvier, les vœux du Maire permettent de conduire un premier travail d'information ; le maire y annonce la création de l'instance et invite les habitants à aller à la rencontre de

- l'équipe projet, reconnaissable aux teeshirts « Conseil citoyen » ; les stagiaires de Trajectoires ressources vont activement à la rencontre des habitants. Suite à ce premier moment symbolique et important, l'équipe projet décide d'organiser trois rencontres d'information et de mobilisation (dans les trois quartiers de la ville).
- Les réunions d'information, qui réunissent 10, 7 et 20 habitants se tiennent en février dans chaque quartier. Animées par le binôme chef de projet ville et Trajectoire ressources, elles constituent des moments forts de la mobilisation et sont considérées comme un succès. Les membres de l'équipe projet y prennent le rôle « d'ambassadeurs » auprès des habitants. Des noms de candidats sont recueillis dès cette étape.

CONSTITUTION DU CONSEIL CITOYEN

Fin mars se tient une réunion de « convergence » des trois quartiers de la ville pour créer le conseil citoyen ; la grande majorité des participants aux réunions de quartier sont présents, quelques autres s'ajoutent. Les habitants travaillent déjà en sous-groupes (3 quartiers/ 3 sous-groupes), pour commencer à définir les grandes thématiques prioritaires de travail ; ils commencent aussi à réfléchir sur les modalités de fonctionnement du conseil citoyen.

Un conseil citoyen pour toute la ville

La commune du Grand-Charmont compte trois quartiers, dont un seul en politique de la ville (le quartier des Fougères). Les enjeux importants liés à la rénovation urbaine, qui ont été prioritaires durant les précédents contrats (le quartier a changé de visage et a été profondément transformé dans son bâti) ne pèseront presque plus durant le nouveau contrat, la rénovation étant quasiment terminée.

Si une réelle autonomie a été laissée à l'équipe projet pour conduire la préfiguration de la mise en place du conseil citoyen, le maire a pris la décision, dès le départ, de ne pas créer un conseil citoyen dans le seul quartier des Fougères. Le choix finit par se porter sur la création d'un conseil citoyen unique dans toute la ville, regroupant l'ensemble des habitants et acteurs des trois quartiers. Il est à signaler que ce choix résulte de la volonté des habitants exprimée lors de la « réunion de convergence » des trois quartiers, qui expriment alors leur souhait de travailler ensemble au sein d'une seule et même instance. La mixité des quartiers et des habitants leur paraît un atout, susceptible de contribuer à la résolution des problèmes.

L'ensemble des habitants présents le 28 mars se portent candidats pour participer au conseil citoyen et il est décidé de n'en exclure aucun. Le collège habitants comporte 28 membres, 12 femmes et 14 hommes, issus des trois quartiers de la ville ; 10 habitants sont issus du quartier des Fougères.

Organisé dans un premier temps sous la forme d'un collectif, le conseil citoyen devra décider de son mode d'organisation ultérieur : faut-il très rapidement se constituer en association, avec des organes dirigeants habituels ? Ou faut-il conserver un fonctionnement plus égalitaire entre les membres ? Ce type de fonctionnement est-il compatible avec un statut associatif (qui faciliterait l'accès aux salles municipales, aux financements, etc... ?). Si cette question reste à trancher, il a été décidé que le conseil s'organisera en groupes de travail autour de thèmes précis ; chaque groupe de travail choisira un référent (qui peut changer), qui sera l'interlocuteur du conseil citoyen auprès des partenaires.

Points forts et leviers

En sus des apports en ingénierie de Trajectoire ressources, ce processus de préfiguration a bénéficié de la conjonction de trois facteurs favorables :

- Le portage politique local est l'atout premier de cette préfiguration : le volontarisme du Maire, son appétence pour l'expérimentation, sa logique d'ouverture aux propositions, « au-

- torisent » le groupe projet à trouver son propre chemin et à travailler en confiance et en sécurité. La présence assidue (et conséquente) des élus dans la démarche, ainsi que leur posture – implication à égalité des autres membres du groupe de projet, capacité d'écoute – sont facilitateurs. L'acceptation de laisser l'autonomie au conseil citoyen dès sa constitution facilite le travail et rassure vis-à-vis de l'intérêt porté par la ville à cette instance.
- L'engagement de l'État local à travers le préfet, qui intervient aux moments clés pour rappeler aux villes l'importance des conseils citoyens est important, ainsi que l'implication et l'apport d'expertise du délégué du préfet durant toute la démarche de préfiguration locale, ainsi que dans le groupe de travail animé par Trajectoire ressources.
 - Le portage technique local et la co-animation par le chef de projet politique de la ville de la totalité de la démarche est importante, ainsi que le rôle facilitateur de la D.G.S. de la commune, attentive à la politique de la ville et aux enjeux participatifs, ayant elle-même été par le passé chef de projet dans la commune.

Et maintenant ?

Un certain nombre de questions sont en débat et doivent trouver leur réponse :

- Le groupe projet a bénéficié de l'animation (participative) assurée par Trajectoire ressources, mais la fonction animation du conseil citoyen reste à définir.
- Le groupe de projet qui a mené à bien la constitution du conseil citoyen a choisi de se dissoudre ; pour autant, il a acquis une expertise. Comment peut-elle continuer d'être mobilisée au bénéfice des conseils citoyens ?
- Le chef de projet sera désormais en retrait, laissant le conseil citoyen libre du choix de ses objets de travail et de ces décisions. Mais il continuera d'accompagner le groupe, y apportera le point de vue de la ville et soutiendra le conseil citoyen au niveau logistique. Les membres du conseil citoyen ont décidé qu'ils inviteraient, lors qu'ils le jugeraient nécessaire, les élus et autres intervenants extérieurs. L'autonomie du conseil citoyen et les relations fluides avec les institutions partent sur de bonnes bases, mais elles restent à construire, ainsi que la représentation dans les instances de la politique de la ville.
- La question de l'implication des jeunes dans le conseil citoyen a mobilisé les membres de l'équipe projet et elle intéresse le conseil citoyen. Cependant les manières d'agréger les jeunes à cette instance, d'y apporter leurs points de vue et leurs propositions restent à trouver.

Contacts

Jean Louis Billault, chef de projet Ville
Tél : 03 81 32 51 80

Trajectoire Ressources
Centre de ressources acteurs de la ville
Bourgogne/Franche-Comté
Trajectoire Ressources / Maison des Métiers de la Ville
Guillaume Guthleben
06 61 06 28 82
03 81 96 04 02

Thierry Marsiglia, délégué du Préfet
Chargé de mission politique de la ville
Sous-Préfecture de Montbéliard
Tel : 03 81 90 66 55/06 45 35 63 95

